

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 3 juillet 2023.

---

**Présents** : Philippe TARTIÈRE, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Élia CALE, Bruno SAMSON.

**Excusés** : D.CHATRAS (pouvoir : P. TARTIÈRE) & F. BOIVIN (pouvoir S. BARRAT).

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20 h 10.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2023.**

Approuvé à l'unanimité.

## **2. Délégations données au Maire – Information Conseil municipal.**

Néant.

## **3. Information sur le dernier conseil communautaire.**

### **PLUI : présentation du projet présenté en conférence des maires.**

Présentation du diaporama de la Communauté de communes Mond'Arverne.

Présentation du zonage de la commune et de l'O.A.P (opérations d'aménagement et de programmation) .Il est souhaitable et nécessaire de contenir l'urbanisation à l'intérieur du village ; prendre en compte les infrastructures existantes afin de ne pas créer de nouvelles.

Les 27 communes auront 3 mois pour valider le PLUI, et après l'approbation, l'enquête publique commencera pour 2 mois. En principe, l'approbation définitive se fera dans un an, si aucune commune ne vote contre.

Sur Cournols , il y aura une OAP sectorielle autour du jardin communal et de l'autre côté de la route. Le 1<sup>er</sup> secteur doit être entièrement urbanisé pour que le 2<sup>ème</sup> puisse l'être. Un potentiel de 14 logements au total (9 et 5). Il sera proposé des règles d'urbanisme particulières, plus contraignantes que celles du PLUI, afin de proposer une intégration optimum, en cohérence avec l'existant.

## **4. Taxe assainissement sur Cournols.**

La taxe instaurée depuis que la station a été mise en service est de 0,80 €/m<sup>3</sup>. En 2018, elle a été révisée par un ajout d'une part fixe de 30 €. – Aujourd'hui, il est proposé d'adopter un montant de 1 €/m<sup>3</sup>. En raison notamment de l'augmentation des charges de fonctionnement ( SUEZ). Pour information, voir aussi ce que font les autres communes voisines : Olloix : 1,85 € ; Saint-Sandoux : 2,20 €. La Communauté de communes prendra la compétence « assainissement » en 2026 et une uniformisation sur le territoire sera demandée.

– *Adopté à l'unanimité.*

## **5. Approbation du rapport de la CLECT du 20 juin.**

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « LECTURE-PUBLIQUE ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

Un projet initial de développement de la lecture publique prévoyait une extension du réseau à 22 médiathèques contre 15 aujourd'hui. Ce développement était conditionné à des recrutements.

Devant ce constat et l'impossibilité pour Mond'Arverne Communauté de procéder à des recrutements (+ 4 agents pour 15 médiathèques et + 7 agents pour 22 médiathèques), il a été nécessaire de repenser le transfert de la compétence en imaginant un nouveau projet construit sur la base d'un réseau homogène et dimensionné aux effectifs actuels de la collectivité.

Les 9 médiathèques communales seront le premier niveau d'accès à la lecture-publique, elles maintiendront de la proximité avec l'utilisateur en lien avec le réseau intercommunal.

**Le fonctionnement des 7 médiathèques intercommunales** : complémentaires de l'offre de proximité. Elles offrent une qualité de service accrue et une présence importante des professionnels. L'équipe de professionnels, recentrée sur 7 médiathèques est répartie en 3 secteurs avec sur chaque secteur, un responsable.

Les missions de l'équipe professionnelle sont les suivantes :

- Référent des bénévoles de son secteur : questions, formations, logiciel, appui technique ...,
- Passage sur site régulier,
- Circulation hebdomadaire des fonds,
- Gestion des collections.

Particularité pour les 3 médiathèques structurantes : Vic-Le-Comte, les Martres-de-Veyre et Saint-Amant-Tallende, les missions suivantes seront aussi assurées :

- Accueil du public,
  - Médiation scolaire,
  - Gestion des collections,
  - Acquisitions.
- *Adopté à l'unanimité.*

## **6. Subvention exceptionnelle CLSH.**

Demandé par le CLSH de l'école de la Monne, afin de faire un abri pour ranger du matériel pour les enfants. 300 € pour Cournols ; 300 € pour Olloix ; 600 € pour Saint-Saturnin.

- *Adopté à l'unanimité.*

## **7. Devis pendule du clocher**

**Pendule du clocher** : proposition du devis de l'Atelier Saint-Éloi = 3.240 € H.T. Démontage, restauration, peinture, remontage en état de fonctionnement. Accord de principe.

*Prochain Conseil : mardi 5 septembre à 20 h.*

- La séance est levée à 22 hrs 30